

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juillet 2020

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Mise en place du conseil consultatif des familles et de la vie de l'enfant

Rapporteur : M. le maire

Le conseil consultatif de la vie de l'enfant a notamment pour objet de donner des avis circonstanciés sur les questions qui concernent les activités scolaires et périscolaires.

Il comprend 8 membres du conseil municipal ainsi que différents partenaires parmi lesquels notamment:

- l'inspecteur de l'Education nationale de la circonscription,
- deux directeurs d'écoles désignés par l'inspecteur de l'Education nationale,
- deux représentants de parents d'élèves par école désignés par les APE.

Un certain nombre de membres de l'administration communale et d'acteurs complémentaires sont sollicités au gré des besoins dans l'objectif d'apporter leurs compétences d'experts sur des questions qui concernent l'éducation, l'animation périscolaire ou encore la restauration.

Le conseil consultatif des familles et de la vie de l'enfant est présidé par le maire.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir décider d'instituer le conseil des familles et de la vie de l'enfant et de préciser que ses membres parmi lesquels 8 membres du conseil municipal seront désignés par arrêté du maire ; dont 6 membres issus de la liste Vivre à Sceaux, 1 membre issu de la liste Sceaux ensemble et 1 membre issu de la liste Sceaux en commun.